

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 05 juillet 2023
 Sur la commune d'Ille sur Têt**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Votants : 34

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE (Approuvé/Rejeté)
	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 avril 2023	Approuvé
<i>Délib. n°1</i>	Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la SPL concernant les ZAE d'Ille sur Têt et de Millas	Approuvé
<i>Délib. n°2</i>	Maintien du projet de construction de la ZAE de Millas	Approuvé
<i>Délib. n°3</i>	Demande de retrait de la commune de Corneilla la Rivière de la Communauté de Communes	Approuvé
<i>Délib. n°4</i>	Modification du tableau des effectifs	Approuvé
<i>Délib. n°5</i>	Modification du protocole d'accord	Approuvé
<i>Délib. n°6</i>	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	Approuvé
<i>Délib. n°7</i>	Fixation des conditions d'octroi des chèques cadeaux de fin d'Année	Approuvé
<i>Délib. n°8</i>	Attribution du marché concernant le programme Construction d'un Restaurant scolaire/Périscolaire à Rodès	Approuvé
<i>Délib. n°9</i>	Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Ille sur têt et la Communauté de communes Roussillon Conflent dans le cadre de la création d'un groupe scolaire et d'un bâtiment péri et extra-scolaire et d'un restaurant scolaire	Approuvé
<i>Délib. n°10</i>	Validation de dossier OCMACS	Approuvé

Délib. n°11	Demande de révision des tarifs Restauration scolaire appliqués aux familles à partir de la rentrée scolaire 2023/2024	Approuvé
Délib. n°12	Demande de révision des tarifs Accueil de Loisirs appliqués aux familles à partir de la rentrée scolaire 2023/2024	Approuvé
Délib. n°13	Désignation des représentants du collège des élus au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal	Approuvé
Délib. n°14	Fixation de la composition du collège des socio professionnels du conseil d'exploitation de l'OTI	Approuvé

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : lundi 10 juillet 2023

Mis en ligne sur le site de la communauté le : 10 juillet 2023



Le Président
William BURGHOFFER